3ème ECHAPPEE BLANCHE
21 Février 2015
2è Challenge Départemental de Cascade de Glace en Cordée
FICHE D INSCRIPTION

Organisation :
FFME CD06 - Compagnie des Guides du Mercantour

Partenaires :
Cg06 – St Martin Vésubie – SMIX – Alpha – SEM des Cîmes du Mercantour

Matériel obligatoire :
☒ Pièce d'identité ou licence
☒ Casque
☒ Piolets
☒ Baudrier
☒ Gants
☒ Crampons
☒ Vêtements adaptés

Frais d'inscription : Remise des dossards de 8h30 à 9h30 – Accueil – Boréon

◯	Licence FFME et/ou FFCAM **avec mention** certificat **compétition : 10 €**
◯	Licence FFME et/ou FFCAM **avec mention** certificat **loisir : 10 €** **+ certificat médical** de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique en compétition
◯	Non licencié FFME ou FFCAM : **10€ + 6€** de licence découverte journée par sportif non licencié **+ certificat médical** de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique en compétition

A l'ordre de FFME CD06 - Inscriptions avant le 20 février par courriel (de préférence) ou courrier. Inscriptions possibles sur place.

Formulaire à remplir
Enregistrer sous ou imprimer en pdf, à retourner à ffmecd06@orange.fr

Composition de la cordée

	Premier de cordée	Équipier
Nom		
Prénom		
Année de Naissance		
Sexe	◯ Femme ◯ Homme	◯ Femme ◯ Homme
Licencié	◯ FFME ◯ FFCAM ◯ Sans	◯ FFME ◯ FFCAM ◯ Sans
Club		
N° Licence		
	Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale	

Signatures précédées de la mention :
◯ **J'accepte les modalités d'inscription et le règlement de l'épreuve**

SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT de la Vésubie et du Valdeblore
CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES
Compagnie des Guides du Mercantour
Comité Départemental Alpes-Maritimes ffme

3ème ECHAPPEE BLANCHE
2è Challenge Départemental de Cascade de Glace en Cordée

organisé par

Le Comité Département 06 FFME

La Compagnie des Guides du Mercantour

Règlement :

Compétition ouverte à partir de Cadet.
Classements : Récompenses pour les trois premières cordées.
Les voies seront grimpées en tête ou en moulinette – La cordée s'assure en autonomie.
Deux voies seront proposées pour les qualifications.
Les trois meilleures cordées seront qualifiées pour la voie de finale.
Un seul passage par équipier. Chaque équipier passe une fois dans la voie.
La cordée a 15mn pour faire ses deux essais – Avant chaque départ les équipiers doivent être contrôlés par le juge (encordement, système d'assurage ...)
Valorisation par cumul de points sur chaque prise de la voie.
La valeur des points est acquise quand le piolet amorce le mouvement suivant.
Le top est obtenu avec les deux piolets ancrés sur la zone matérialisée comme « Fin ».
Les voies peuvent être tracées par des marqueurs colorés.
L'équipier est arrêté si :

- les mousquetonnages ne sont pas conformes – dans l'ordre ...
- une prise hors zone est utilisée
- les points de progression, la corde sont utilisés dans l'essai
- ce dernier s'est assis dans le baudrier et/ou est tiré par son partenaire.

Pour des raisons de sécurité, la compétition pourra être arrêtée, modifiée ou annulée si les conditions de pratiques et/ou l'équipement des cordées sont jugés inadaptés.

12h – Inscriptions – Retrait des dossards
14h – Démonstration des voies & briefing
14h - 16h – Compétition
17h – Finales
18h – Remise des prix

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police d'assurance Fédérale. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas de vol.

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé, au plus tard le 15 février (cachet de la poste faisant foi). Pas de remboursement de demandes après cette date.

Le règlement se fait sur place en espèces ou par chèque à l'ordre de **FFME CD06**.
Envoi postal :

FFME CD06 – 10 avenue Pierre Isnard – Espace Icardo – Entrée A – 06200 Nice
Courriel : ffmecd06@orange.fr
Contact et renseignements : Éric - 06 98 95 98 34

SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT de la Vésubie et du Valdeblore
CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES